



## **LE 31 MARS, TOUS ENSEMBLE POUR LA JUSTICE SOCIALE !**

### **RAPPEL DES FAITS :**

Dans le cadre d'une action pour la défense des retraites en septembre 2013, Jacques Richer et Reynald Kubecki, co-secrétaires de l'Union des syndicats CGT du Havre, Pierre Lebas ex-secrétaire et Dominique Mutel, militant CGT d'Harfleur, se voient inculpés, après une plainte déposée par la section locale du Parti Socialiste, de vol et de recel de la plaque de la députée Troallic. Lors de l'audience du 21 février 2014, le procureur de la république, a requis 2 mois de prison avec sursis et 300€ d'amende contre nos quatre camarades.

Pendant une action devant l'entreprise SPB en lutte pour les salaires et les conditions de travail, le 10 janvier 2014, un huissier de justice, usant de basses provocations, porte plainte contre Jacques et Reynald pour dégradation de son porte document. Lors de l'audience du 21 février 2014, le même procureur de la république a requis 6 mois de prison ferme et 500€ d'amende contre nos deux camarades.

**Le résultat de cette parodie de justice se rendra le 31 mars prochain.**

### **L'INACCEPTABLE :**

Ces deux affaires sont volontairement liées par le ministère public pour accréditer l'idée que nos militants sont des délinquants notoires, voire des criminels.

Ces attaques sont très graves car le pouvoir en place et son appareil répressif, veulent faire taire toute velléité de résistance du mouvement syndical luttant contre l'injustice sociale : C'est la CGT, qui défend « bec et ongles » les salariés contre les mauvais coups, qu'ils veulent abattre. Au-delà de la CGT, c'est également l'ensemble du mouvement syndical de lutte et donc, au final, les salariés qu'ils souhaitent fragiliser.

### **NOTRE EXIGENCE :**

Nous ne laisserons pas passer cette grossière injustice. La CGT et ses militants refusent d'être les boucs émissaires de ceux qui tentent de remettre en cause notre action syndicale.

Les organisations syndicales CGT, FSU, SOLIDAIRES dénoncent cet acharnement contre nos militants et exigent la relaxe de Jacques, Reynald, Pierre et Dominique.

**Si la relaxe n'est pas prononcée, les organisations syndicales organiseront des actions d'envergure dans la localité et la zone industrielle et portuaire qui pourraient avoir des conséquences importantes sur l'économie havraise.**

**Le 31 Mars, jour du verdict, une manifestation de grande ampleur est organisée avec la participation notamment de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT et Annick Coupé, porte-parole de Solidaires.**

**TOUS PRESENTS  
RASSEMBLEMENT  
31 MARS - 11H30  
PALAIS DE JUSTICE DU HAVRE**